

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET  
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT-URCISSE**

**SEANCE DU : 17 Juillet 2017**

**Convocation du : 12/07/2017**

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille dix sept, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Urcisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard DOUMERGUE. Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12/07/2017

Présents : MM. DOUMERGUE. KRAS. GUILBAUD. Mmes BISSIERE. BONNETIS. RENNAULT. DOTTOR. MALTHET

Absents excusés : Mrs Armilhac et Messines.

Pouvoirs : A. Armilhac a donné pouvoir à C. Bonnetis, et J. Messines a donné pouvoir à S. Rennault

Secrétaire de séance : Mme Bissière

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente. Pas d'observations.

**1 - Ouverture des plis - Aménagement Centre Bourg - MAPA (délibération n° 17/2017)**

Suite à la consultation lancée par le bureau d'études CITEA, désigné maître d'œuvre de l'opération par délibération du Conseil Municipal du 20/10/2015, il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres le 11/07/2017. La Commission d'ouverture des plis a déclaré :

Lot 1 VRD. Entreprise ESBTP retenue. HT : 180 626.10 €

Lot 2 Espaces Verts. Entreprise DELFAUT retenue. HT : 11 070.00 €

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal son autorisation pour l'habilitier à signer l'ensemble des documents afférents aux lots 1 et 2 du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le choix des entreprises retenues pour les lots 1 et 2, telles qu'indiquées ci-dessus,

Autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents afférents aux lots précédemment énoncés. Le maître d'ouvrage informera les candidats de la décision.

**2 - Choix maître d'œuvre pour mission SPS pour aménagement Centre Bourg (délibération n° 20/2017)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à diverses consultations auprès de bureaux d'études, il y a lieu de désigner un maître

d'œuvre chargé de la mission SPS pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg.

Il fait part que la Commission Communale a procédé à l'ouverture des plis. Il en ressort, après analyse des offres, et exposé des propositions de maîtrise d'œuvre, que l'offre de service retenue par la Commission d'ouverture des plis est la suivante : APAVE sise à 49 Route d'Agen-Estillac - BP 60152 - 47005 AGEN CEDEX.

D'un montant de 2000 € HT comprenant une réunion de préparation, 4 participations aux réunions de chantier, 18 visites inopinées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Accepte que soit retenue la candidature de l'APAVE, pour la mission SPS des travaux d'aménagement du Centre Bourg.

### 3 - Plan de formation mutualisé agenais 2017-2019 (délibération n° 19/2017)

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire agenais du Département du Lot-et-Garonne.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil.

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil Municipal de Saint-Urcisse, sous réserve de l'avis du Comité Technique du CDG47 prévu le 19/09/2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le plan de formation mutualisé et le règlement de formation.

### 4 - Modification des statuts du SITE Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves (délibération n° 18/2017)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que lors de la réunion du Comité Syndical du 29 mars 2017, il a été accepté que le lieu du siège social du SITE soit déplacé à Castelculier - Avenue Jean Monnet.

Ce changement de lieu induit donc une modification des statuts du Syndicat. En tant que commune membre du SITE, il nous est demandé d'approuver cette modification.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts du SITE telle qu'indiquée ci-dessus.

### 5 - Demande sur chemin rural de La Croix

En ce qui concerne la demande de déplacement du chemin rural de La Croix par Mr Montoya, le Conseil Municipal, dans son intégralité, souhaite que la partie échangée soit rendue carrossable, avant toute transaction.

Questions diverses :

Mr le Maire fait la présentation du choix des luminaires pour le Centre bourg, ainsi que des bornes lumineuses pour l'allée de l'église et l'éclairage public.

Mme Lacoste du SPANC s'est rendue en mairie. La vérification de l'assainissement interviendra à partir de mi-septembre

La Troupe de la Dame Blanche est retenue pour le 17/12/2017 au tarif de 500 € l'intervention.

Il conviendra de réserver l'animation des Corto Maltese pour les vœux du maire (28/01/17)

Pour la Messe du 15/08 les boissons seront fournies par la Municipalité.

Mr le Maire rappelle l'Invitation au Conseil Municipal pour les 100 ans de Mme Margaria ce dimanche 23/07.

Le point est fait sur le dossier des chemins ruraux. Divers documents ont été transmis notamment un plan de 1948.

Il est à signaler un Poteau téléphonique défaillant chez Mr Drulhe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le présent compte-rendu de séance contient les quatre délibérations suivantes :

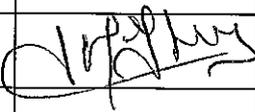
- Ouverture des plis - Aménagement Centre Bourg - MAPA (délibération n° 17/2017)

- Choix maître d'œuvre pour mission SPS pour aménagement Centre Bourg (délibération n° 20/2017)

- Plan de formation mutualisé agenais 2017-2019 (délibération n° 19/2017)

- Modification des statuts du SITE Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves (délibération n° 18/2017)

Ont signé le présent compte-rendu de la séance précédente les membres présents à la réunion du 17/07/2017

DOUMERGUE Richard. Maire		MALTHET Marinette . CM	
ARMILHAC Alain 1 <sup>er</sup> adjt	Absent excusé. Pouvoir à C. Bonnetis	MESSINES Julien. CM	Absent excusé. Pouvoir à S. Rennault
KRAS Michel. 2 <sup>ème</sup> adjt		RENNAULT Sandrine. CM	
BISSIERE Maryline 3 <sup>ème</sup> adjointe		DOTTOR Jany . CM	
GUILBAUD Bernard. CM		BONNETIS Catherine . CM	